

Le 16 février 2026

« Par Système de dépôt électronique »

Me Carolina Rinfret
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : Dossier R-4320-2025
Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR

Chère consoeur,

Le GRAME dépose par la présente sa demande de renseignements no. 1 adressée à Énergir qui porte sur le Sujet 1 du dossier en objet, soit la mise à jour de la caractéristique des prix relative à l'approvisionnement en GSR. Exceptionnellement, le GRAME demande à Énergir de fournir les réponses à ces demandes avant le 2 mars 2026, si possible à la date qui était initialement prévue au calendrier établi par la décision D-2026-006¹, soit le 23 février 2026. En effet, le GRAME note que le nouvel échéancier fixé par la Régie dans sa correspondance du 12 février 2026² ne laisse que 2 jours ouvrables aux intervenants pour compléter le mémoire portant sur le Sujet 1, à la lumière des réponses d'Énergir aux DDR, et apprécierait pouvoir disposer d'un délai plus raisonnable, considérant également la période de la semaine de relâche scolaire.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (1)
cc. Me Marie-Lemay Lachance et Me Philip Thibodeau, pour Énergir

¹ [D-2026-006](#), p. 14, par. 41

² [A-0009](#)